

 <https://www.francebleu.fr/infos/education/college-du-val-de-vire-une-victoire-pour-les-oppo...>

 De

 2 min read

# Collège du Val-de-Vire : une victoire pour les opposants à la fermeture de l'établissement

Le feuillet de la fermeture (ou pas) du collège du Val-de-Vire, à Vire (Calvados) se poursuit et il va encore animer le bocage dans les prochains mois.



Les opposants crient victoire. Ils ont obtenu du tribunal administratif de Caen, dans une décision rendue publique ce jeudi, la suspension de la fermeture de ce collège de 250 élèves, que le département veut fermer parce que les prévisions de scolarisation le situent à environ 170 élèves dans les prochaines années.

Une mobilisation importante a vu le jour chez les enseignants et parents d'élèves, et dans la population de Vire depuis le 12 septembre et l'annonce de cette fermeture.

Mais le 12 décembre, lors d'une séance houleuse troublée par une manifestation de ces opposants, le Président du département avait maintenu le cap et fait voter cette délibération de fermeture.

## Une décision sur la forme

C'est cette délibération qui est annulée par la justice administrative dans l'ordonnance rendue ce 9 mars. Mais précision capitale, c'est une décision sur la forme qui est prise, le

juge estimant qu'il y avait des vices de procédure dans la délibération. Une décision sur le fond sera rendue d'ici dix mois.

Le magistrat estime en fait que le département du Calvados n'a pas suffisamment informé ses élus avant la délibération du 12 décembre. Les conseillers départementaux n'avaient pas reçu notamment les conclusions du CDEN, le Conseil Départemental de l'Éducation National, qui s'était prononcé contre cette fermeture. Les élus n'avaient donc pas les éléments pour se prononcer selon le jugement.

## **La double-sectorisation également suspendue**

La décision de suspension concerne aussi la double-sectorisation, donc la possibilité pour les parents d'inscrire indifféremment leur enfant à Val de Vire ou à Maupas. Et contrairement à la fermeture du collège qui n'est prévue qu'en septembre 2024, cette double-sectorisation devait être effective dès la rentrée prochaine.

Les parents d'élèves des enfants de CM2 qui dépendent du collège du Val de Vire vont donc devoir les inscrire dans ce collège toujours menacé de fermeture.

Contactée par France Bleu Normandie, la vice-présidente du Conseil Départemental chargée des collèges, Clara Dewaele, estime que cette décision ne change rien : « *Le projet est toujours d'actualité, la baisse de la démographie est là, il y aura une nouvelle délibération* ».

Generated with Reader Mode